

### ARTICLE 1 – CHAMP D'APPLICATION.

Les présentes Conditions générales de Vente (CGV) s'appliquent, sans restriction, ni réserve, à l'ensemble des services et/ou produits proposés à la vente par la SARL neOceane.

SARL neOceane, dont le siège social est à DIJON, est immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Angers sous le numéro SIREN 498 014 612 RCS DIJON.

Le fait, pour une personne physique ou morale, de commander un service ou produit de la SARL neOceane emporte acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de vente. Elles sont accessibles à tout moment en ligne, sur le site Internet <http://client.neoceane.com> et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version et sur les propres conditions d'achat ou autres du Client.

### ARTICLE 2 – DEVIS

Dans le cas d'un devis simple, celui-ci sera réalisé gratuitement. Dans le cas d'un devis nécessitant une étude technique, celui-ci sera facturé au Client au tarif en vigueur après accord du Client. Les frais de devis pourront être déduits des frais de commande sous certaines conditions et dans un délai de 2 mois au maximum après la date du devis. Une rencontre avec le Client peut être envisagée pour réaliser l'étude technique. Afin d'éviter les abus, tout déplacement pourra être facturé par la SARL neOceane au tarif en vigueur.

### ARTICLE 3 – DEVIS ET CAHIER DES CHARGES

Dans le but d'éviter les malentendus et pour concevoir un devis dans les meilleures conditions, le Client doit fournir un cahier des charges. Ce cahier des charges doit être le plus précis possible. C'est sur cette base qu'est évalué le travail à réaliser. A défaut de transmission d'un cahier des charges, la SARL neOceane prendra en compte les données écrites ou orales communiquées par le Client. A la demande du Client, la SARL neOceane peut rédiger un cahier des charges en fonction des données communiquées, mais cette prestation pourra être facturée.

Le Client est engagé dans sa commande dès qu'il signe le devis avec la mention "Bon pour accord".

Toute modification du cahier des charges ou toute nouvelle demande du Client peut entraîner une révision du devis pour les tarifs et les délais.

### ARTICLE 4 – TARIFS

Les tarifs en vigueur sont exprimés en euros hors taxes (HT) pour les services aux sociétés et toutes taxes comprises (TTC) pour les particuliers.

### ARTICLE 5 – MODE DE PAIEMENT

Le règlement des services et/ou produits se fait en Euros, soit par chèque libellé à l'ordre de la SARL neOceane, soit par virement.

### ARTICLE 6 – ACOMPTE

Si demande est faite par la SARL neOceane, pour toute commande le Client doit fournir un acompte égal au minimum à 20% du total de sa commande. Celui-ci doit être réglé dans la semaine suivant la signature du devis. Après la livraison du produit ou service, le montant total restant de la commande doit être réglé à la livraison du produit, sauf accord préalable écrit de la SARL neOceane.

### ARTICLE 7 – DELAI ET CONDITIONS DE PAIEMENT

La SARL neOceane émet ses factures par email (ou par courrier à la demande du Client). Le règlement des factures doit être effectué dans un délai maximum de 30 jours ouvrables après la date d'émission de la facture. En cas de retard/incident de paiement, les conditions de pénalités de retard (Loi n°2001-420 du 15 mai 2001) sont de 2% par mois (agios) calculées sur le montant à payer de la facture.

Si le Client ne règle pas entièrement sa facture, la SARL neOceane se réserve le droit d'arrêter les services vendus dès qu'une durée égale à 15 jours ouvrables est passée, à partir du premier rappel effectué sous forme écrite (email ou lettre). Les conditions de paiement sont définies dans l'article 4 de ces mêmes CGV.

### ARTICLE 8 – LIVRAISON

Les délais ou dates de livraison, qu'ils soient fermes ou non, doivent être stipulés par écrit et de préférence sur le devis. Si la collaboration du Client est nécessaire à la prestation de la SARL neOceane, le délai commence dès réception de toutes les pièces nécessaires à la mise en place de la commande (textes, photos, logos, documents électroniques...). Le délai sera prolongé d'autant de temps que le Client n'aura pas répondu à cet engagement. En cas d'absence de personnel (maladie, congés...) pour la réalisation d'un service, la SARL neOceane

avisera le Client et le délai de commande pourra être reporté. Dans le cas d'un retard occasionné par les modifications de la part du Client ou des problèmes liés à des produits tiers (logiciels, informatique...), le délai ou la date de livraison pourra être reporté. La SARL neOceane ne peut pas être tenue responsable du non-respect des délais dans tous les cas de force majeure, tels que : grèves totales ou partielles, difficultés d'approvisionnement, pannes informatiques et autres circonstances inévitables...

En cas de non-respect des délais, le Client pourra toucher une indemnité d'un maximum de 20% du prix de la commande.

La remise des sources (graphiques, php...) prévues dans le devis n'est envisageable qu'après le règlement total de toute facturation due par le Client à la SARL neOceane.

Cependant, des droits de propriété pourront être réclamés par la SARL neOceane pour certains services.

### ARTICLE 9 – GARANTIES

Le Client certifie que le contenu utilisé ou fourni à la SARL neOceane pour utilisation n'est pas illégal et ne viole en aucune façon les droits de tierce partie. Le Client indemniserà la SARL neOceane en cas de réclamation de tierce partie concernant l'utilisation qu'il a faite des services créés par la SARL neOceane. La SARL neOceane ne sera pas tenue responsable des dégâts encourus par un utilisateur à la suite d'une modification d'un service apportée par le Client ou un utilisateur en dehors du personnel de la SARL neOceane.

### ARTICLE 10 – ASSISTANCE

En cas de dysfonctionnement d'un service, le Client a la possibilité de s'adresser à la SARL neOceane par email ou par téléphone sous réserve de disponibilité du support téléphonique.

Afin d'éviter les abus, tout déplacement sera facturé par la SARL neOceane au tarif en vigueur.

Dans la mesure du possible, la SARL neOceane tente de fournir un mode d'emploi permettant l'utilisation de ces services. Cependant, dans le cas d'un site Internet, un certain niveau de compétence est nécessaire à toute modification, et si modification il y a, le Client se déclare alors, tacitement, apte et avoir les connaissances nécessaires et donc il ne peut en aucun cas rendre la SARL neOceane responsable du mauvais fonctionnement de son site et/ou des modules.

### ARTICLE 11 – OBLIGATIONS DE LA SARL NEOCEANE

La SARL neOceane s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaires à la fourniture d'un service de qualité conformément aux usages de la profession. Il ne répond que d'une obligation de moyens.

La SARL neOceane s'engage à intervenir rapidement en cas d'incident et d'assurer le maintien au meilleur niveau de la qualité de ses outils durant la garantie du produit (à défaut de précision : 1 an).

### ARTICLE 12 - RESPONSABILITE DE SARL NEOCEANE

En aucun cas, la responsabilité de SARL neOceane ne pourra être recherchée en cas de force majeure, à savoir d'événements indépendants de la volonté de la SARL neOceane.

La responsabilité de la SARL neOceane ne pourra être engagée en cas de non-respect des obligations incombant au Client.

SARL neOceane est responsable, selon les règles du droit civil, des services fournis au Client. La SARL neOceane s'engage à mettre tous ses moyens en œuvre pour assurer dans des conditions optimales les services au Client, sauf dans l'hypothèse où une interruption du service est expressément demandée par une autorité administrative ou juridictionnelle compétente.

Le vendeur décline toute responsabilité quant à l'utilisation détournée ou la mauvaise utilisation des services ou produits, et des éventuels dommages immatériels, matériels ou corporels que cela pourrait entraîner.

### ARTICLE 13 – OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client s'interdit de reproduire, faire reproduire ou permettre la reproduction, même partielle de ces services, logiciels ou autres produits quelles que soient les modalités. La violation de ces dispositions pourra entraîner l'annulation de toute commande, ce nonobstant l'engagement de poursuites.

Sauf contre-indication, le Client accepte de laisser la présence du copyright pour les services vendus, sous forme de lien écrit et/ou iconographique. De plus, il concède le droit d'utiliser son nom de société comme référence Client pour la SARL neOceane. La SARL neOceane donne la possibilité au Client de changer, s'il le souhaite, de prestataire à la condition que le prestataire n'utilise pas les sources, réalisées par la SARL neOceane, pour une utilisation autre que l'amélioration ou la modification du service. Dans ce cas le Client est le seul responsable des modifications ou améliorations et donc ne pourra pas engager la responsabilité de la SARL neOceane si des problèmes de

dysfonctionnement apparaissent à la suite de ces modifications, ou améliorations. Les frais de transferts, nécessaires au changement de prestataire, seront à la charge du Client. Le Client peut donc être entièrement indépendant de la SARL neOceane.

Tout élément fourni par le Client est protégé par les droits d'auteur et reste sa seule propriété. La SARL neOceane ne peut pas être tenue responsable du contenu texte et photos fournis par le Client, qui s'engage à réclamer les demandes d'autorisation.

Le Client est seul responsable du contenu présent sur ses services.

En aucun cas le présent contrat n'opère un transfert de droits intellectuels, moraux ou patrimoniaux, de quelque nature que ce soit du Client vers la SARL neOceane.

La SARL neOceane s'engage à respecter les droits de propriété intellectuelle du Client, conformément au Code de la propriété intellectuelle.

Tout élément modifié par la SARL neOceane et fourni par le Client est la propriété du Client en ce qui concerne l'élément de départ, et la propriété de la SARL neOceane en ce qui concerne les modifications.

### ARTICLE 14 – LITIGES ET RECLAMATIONS

Toute contestation au niveau de la facturation doit être adressée par lettre recommandée dans les dix jours de ladite facture, à défaut de quoi la SARL neOceane n'acceptera plus aucun grief.

### ARTICLE 15 – RETRACTATION

Si le Client se rétracte et ne veut pas continuer sa commande, alors que celle-ci est en cours, un minimum de facturation sera appliqué en fonction du travail de recherche et d'élaboration effectué par la SARL neOceane, l'acompte perçu, après la signature du bon de commande, sera déduit du montant total à régler. L'acompte ne sera en aucun cas remboursé, même si les frais de recherche et d'élaboration sont inférieurs à son montant.

### ARTICLE 16 – CAS DE FORCE MAJEURE

La SARL neOceane n'encourt aucune responsabilité en cas de non-exécution ou de retard dans l'exécution de l'une de ses obligations si celle-ci résulte d'un fait indépendant de sa volonté et qui échappe à son contrôle.

Est considéré comme tel, tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code Civil.

### ARTICLE 17 – CONDITIONS DE VENTE SPECIFIQUES

Les présentes conditions générales de vente doivent être complétées par le Client avec les **conditions de vente spécifiques** en fonction du service qu'il a commandé, ces conditions de vente spécifiques sont disponibles sur le site <http://client.neoceane.com>

### ARTICLE 18 – REACTUALISATION DES CGV

Les conditions générales de vente sont actualisées. Dès que l'évolution jurisprudentielle et/ou technique l'incite, pour être sûr d'avoir la dernière version des conditions de vente, le Client peut se rendre sur le site <http://client.neoceane.com>.

La SARL neOceane prévient, dans la mesure du possible, ses Clients de toute modification de ses conditions générales de vente par email. L'actualisation ne touche en aucun cas les contrats déjà exécutés, sauf en ce qui concerne l'hébergement et la maintenance et tous services qui seraient réalisés sur une durée en cours au moment de l'actualisation. Dans ce cas le Client aura la possibilité de résilier son contrat dans un délai d'un mois selon les conditions de l'article 14 de ces mêmes conditions de vente.

Pour les contrats en cours d'exécution, les dernières conditions de vente seront mises en application par accord tacite entre les parties. Si le Client n'est pas d'accord, il aura un mois pour dénoncer cet accord et il pourra se rétracter selon les conditions de l'article 14.

### ARTICLE 19 – CONTRAT ET RENOUVELLEMENT.

S'il s'agit d'un contrat de maintenance, référencement, hébergement ou location d'un nom de domaine, ces contrats sont conclus pour une durée d'un an renouvelable.

### ARTICLE 20 : LITIGES

Le présent contrat est soumis à la loi française.

En cas de litiges qui pourraient naître entre les parties à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat, et après tentative de recherche d'une solution amiable, compétence expresse est attribuée au Tribunal de Commerce de DIJON. Dans tous les cas les demandes de dommages et intérêts, de la part du Client, ne pourront excéder le montant de la prestation.